



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 67682

## Texte de la question

M. Jean-Claude Decagny attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une maladie : le naevus géant congénital. Des bébés naissent en France avec cette malformation. Le naevus géant congénital est une pathologie handicapante et source de développement de cancer de la peau. Malheureusement, cette malformation est classifiée « maladie orpheline » par les organismes sociaux. Le traitement de cette maladie est d'ordre chirurgical. Il est long, coûteux et souvent très douloureux. Les parents de ces enfants malades se battent pour que ceux-ci puissent vivre normalement. Les parents et l'association Naevi, souhaitent que les frais hospitaliers de cette maladie soient pris en charge à 100 % par la sécurité sociale comme toute autre maladie grave. Aussi lui demande-t-il quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour aider les familles concernées par cette pathologie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Decagny](#)

**Circonscription :** Nord (23<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67682

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 octobre 2001, page 6014